



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 21 juillet 2020 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure 2020-01

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 6 311 472 du cadastre du Québec – 1335, chemin des Mélèzes

Zone : RA-1

Nature : Autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie totale de 98,84 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2020 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 16^e jour du mois de juin de l'an 2020.

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésoriers